



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 30 septembre 2021 — N° 211

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Kévin Roy, lauréat d'un prix Hommage bénévolat-Québec.

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de l'organisme Les Fourchettes de l'espoir.

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de rendre hommage au curé Joseph Marie Dubé, de la paroisse de Saint-Donat.

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de souligner la Journée nationale du personnel de soutien scolaire.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Manon Gauvin, présidente de la Fondation Un souffle et des ailes.

30 septembre 2021

Mme Perry Mélançon (Gaspé) fait une déclaration afin de féliciter M. Samuel Girard, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de souligner la persévérance de M. Miguel Dubé à travers son parcours académique.

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration afin de rendre hommage à la congrégation des Soeurs missionnaires du Christ-Roi.

Mme Grondin (Argenteuil) fait une déclaration afin de souligner l'adoption du Plan régional des milieux humides et hydriques par la MRC d'Argenteuil.

Mme Blais (Prévost) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des personnes âgées.

À 9 h 53, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

30 septembre 2021

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 791 Loi concernant la mise en place de politiques de conciliation études-famille-travail notamment dans les établissements d'enseignement supérieur

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1230** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 791.

Dépôts de documents

Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 du Commissaire à la déontologie policière.

(Dépôt n° 2863-20210930)

30 septembre 2021

M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

(Dépôt n° 2864-20210930)

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent;

(Dépôt n° 2865-20210930)

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel;

(Dépôt n° 2866-20210930)

Le rapport annuel 2020-2021 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits du Centre hospitalier de l'Université de Montréal;

(Dépôt n° 2867-20210930)

Le rapport annuel 2020-2021 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel;

(Dépôt n° 2868-20210930)

Le rapport annuel 2020-2021 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent;

(Dépôt n° 2869-20210930)

Le rapport annuel 2020-2021 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

(Dépôt n° 2870-20210930)

30 septembre 2021

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, dépose :

Le plan stratégique 2021-2025 de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;

(Dépôt n° 2871-20210930)

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 du ministère de la Justice.

(Dépôt n° 2872-20210930)

M. Lacombe, ministre de la Famille, dépose :

Le plan stratégique 2021-2026 du Curateur public du Québec.

(Dépôt n° 2873-20210930)

Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel 2020-2021 de la Société de télédiffusion du Québec;

(Dépôt n° 2874-20210930)

Le rapport annuel 2020-2021 du Musée de la civilisation.

(Dépôt n° 2875-20210930)

M. le président dépose :

Le rapport annuel d'activités 2020-2021 du Protecteur du citoyen (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 2876-20210930)

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 du Protecteur du citoyen;

(Dépôt n° 2877-20210930)

30 septembre 2021

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 du Vérificateur général du Québec;
(Dépôt n° 2878-20210930)

Le rapport sur le suivi 2020-2021 de l'application des recommandations du
Vérificateur général du Québec et du commissaire au développement durable;
(Dépôt n° 2879-20210930)

Le rapport d'activités et de gestion 2020-2021 de la Commission des droits de la
personne et des droits de la jeunesse.
(Dépôt n° 2880-20210930)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Fontecilla (Laurier-Dorion) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 747 citoyens et citoyennes du Québec,
concernant la mise en place de mesures visant à freiner la spéculation immobilière
résidentielle (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 2881-20210930)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
Mme Ghazal (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 665 citoyens et citoyennes du Québec,
concernant la mise en place de mesures visant à freiner la spéculation immobilière
commerciale (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 2882-20210930)

30 septembre 2021

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Charest, ministre déléguée à l'Éducation, conjointement avec M. Ciccone (Marquette), Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la performance et la détermination de nos athlètes olympiques et paralympiques du Québec aux Jeux de Tokyo;

QU'elle félicite toutes et tous les athlètes qui, malgré le contexte incertain, ont persisté et ont donné le meilleur d'elles et d'eux-mêmes;

QU'elle reconnaisse le support indéfectible des parents et les sacrifices de ces derniers afin que leur enfant puisse réaliser leur rêve;

QU'elle rende hommage aux entraîneuses, aux entraîneurs et au personnel de soutien pour leur rôle essentiel auprès des athlètes;

QU'elle souligne que la majorité des médailles olympiques et paralympiques du Québec ont été remportées par des femmes, et que cela envoie un message fort à toutes les jeunes filles passionnées de sport au Québec;

30 septembre 2021

QU'elle rappelle qu'au-delà des médailles, nous avons assisté à des exemples éloquentes de passion, de persévérance et de résilience;

QU'elle souhaite bon succès à nos athlètes pour la suite;

QU'elle les remercie de nous rendre fiers d'être Québécoises et Québécois.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1231** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Tanguay (LaFontaine), conjointement avec M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin) présente une motion concernant l'accès à la justice; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant l'établissement d'un jour férié pour la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

30 septembre 2021

M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la désuétude de la Loi sur les Indiens; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 100, Loi sur l'hébergement touristique;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à la motion adoptée le 14 septembre 2021, il convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 101, Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux.

30 septembre 2021

M. le président donne l'avis suivant :

- la Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la Commission.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 06, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 14.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 29 septembre 2021, sur la motion de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, proposant que le projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 12 h 19, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

30 septembre 2021

Les travaux reprennent à 12 h 25.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Conformément à la motion adoptée le 14 septembre 2021, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de l'intention de la députée de Châteauguay de ne pas prendre part à ce vote.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1232** en annexe)

Pour : **72** Contre : **44** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 59 est adopté.

M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, propose que le projet de loi n° 97, Loi modifiant la Loi sur les normes d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie de certains appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 12 h 40, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

Les travaux reprennent à 12 h 45.

30 septembre 2021

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1233** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 97 est adopté.

M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le projet de loi n° 99, Loi modifiant principalement la Loi sur les produits alimentaires, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Débats de fin de séance

À 13 h 04, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Tanguay (LaFontaine) à M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, portant sur le sujet suivant : « l'accès à la justice ».

À 13 h 17, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

Les travaux reprennent à 14 h 32.

30 septembre 2021

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, proposant que le projet de loi n° 99, Loi modifiant principalement la Loi sur les produits alimentaires, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 14 h 55, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

Les travaux reprennent à 15 h 01.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1234** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 99 est adopté.

30 septembre 2021

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 5 octobre 2021, à 10 heures.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1235** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

À 15 h 02, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 5 octobre 2021, à 10 heures.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

30 septembre 2021

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) :

(Vote n° 1230)

POUR - 118

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (IND)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Mélançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellette (IND)	Zanetti (QS)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Ciccione (PLQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)	
	(Champlain)	(Berthier)	

30 septembre 2021

Sur la motion de Mme Charest, ministre déléguée à l'Éducation, conjointement avec M. Ciccone (Marquette), Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 1231)

POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	

30 septembre 2021

Sur la motion de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

(Vote n° 1232)

POUR - 72

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup- Témiscouata)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

CONTRE - 44

Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	Marissal (QS)	Robitaille (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Massé (QS)	Rotiroti (PLQ)
Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Montpetit (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tanguay (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Melançon (PQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Richard (PQ)	
Dorion (QS)	Maccarone (PLQ)	Rizqy (PLQ)	

30 septembre 2021

Sur la motion de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles :

(Vote n° 1233)

(Identique au vote n° 1231)

Sur la motion de M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

(Vote n° 1234)

(Identique au vote n° 1231)

30 septembre 2021

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 1235)

POUR - 116

Allaire (CAQ)	Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup- Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	